Corrigés des exercices : La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines (seconde) à télécharger en PDF

Corrigé des exercices – Seconde

Exercice 1 : Les mots du chapitre

1. Cité : communauté politique grecque formée d'une ville et de son territoire, indépendante et dotée de ses lois. Exemple : Athènes est la cité la plus puissante de Grèce au Ve siècle av. J.-C.

2. Colonisation : fondation de cités nouvelles, loin de la métropole, par des colons grecs. Exemple : les Phocéens fondent Massalia (Marseille) vers 600 av. J.-C.

3. Démocratie directe : régime où les citoyens votent eux-mêmes les décisions, sans passer par des représentants élus. Exemple : l'Ecclésia athénienne se réunit sur la Pnyx sous Périclès.

4. Ostracisme : procédure athénienne qui permet d'exiler pour dix ans un citoyen jugé dangereux, par un vote inscrit sur un tesson. Exemple : Thémistocle est ostracisé vers 471 av. J.-C.

5. Principat : régime fondé par Auguste, dans lequel un « premier citoyen » détient en fait tous les pouvoirs tout en respectant les formes de la République. Exemple : à partir de 27 av. J.-C., Octavien devient Auguste.

6. Romanisation : adoption progressive par les peuples conquis du latin, du droit, des villes et des modes de vie romains. Exemple : à Nîmes, on construit au tournant de notre ère un temple, la Maison Carrée, dans le style romain.

Exercice 2 : Compléter une frise

1. Siècles. Massalia (600) : VIe siècle av. J.-C. ; Clisthène (508-507) : VIe siècle av. J.-C. ; guerre du Péloponnèse (431) et mort de Périclès (429) : Ve siècle av. J.-C. ; Actium (31) : Ier siècle av. J.-C. ; édit de Caracalla (212) : IIIe siècle de notre ère. Tous ces événements se situent dans l'Antiquité, au Ier millénaire av. J.-C. sauf l'édit de 212, qui se place au Ier millénaire apr. J.-C.

2. Ordre chronologique. Massalia (vers 600) ; Clisthène (508-507) ; début de la guerre du Péloponnèse (431) ; mort de Périclès (429) ; Actium (31) ; édit de Caracalla (212).

3. Durées. De 508 à 429 av. J.-C., il s'écoule 79 ans (508 - 429). De 429 av. J.-C. à 212 apr. J.-C., il s'écoule 429 + 212 - 1 = 640 ans environ, soit un peu plus de six siècles.

Exercice 3 : Lire la carte de la colonisation grecque

1. 1 Milet (côte d'Asie Mineure), 2 Athènes, 3 Corinthe, 4 Syracuse (Sicile), 5 Marseille (Gaule), 6 Cyrène (Libye), 7 Byzance (Bosphore), 8 Tarente (Italie du Sud).

2. Corinthe fonde Syracuse (vers 733 av. J.-C.) et participe à la fondation de colonies d'Italie du Sud ; Milet fonde de nombreuses colonies dont celles de la mer Noire et du Bosphore. La flèche vers Marseille représente les colons de Phocée, ville d'Asie Mineure voisine de Milet, schématisés ici à partir du monde grec d'Europe ; Cyrène est fondée depuis l'île de Théra.

3. La colonisation touche la Sicile, l'Italie du Sud (la « Grande Grèce »), le sud de la Gaule, l'Afrique du Nord (Libye), la Thrace et les côtes de la mer Noire. Elle s'étend donc sur la mer Méditerranée et la mer Noire.

4. Les colons voyagent par bateau. La mer est plus rapide que la terre, les côtes offrent des ports et les cités se fondent toujours près de l'eau. Le relief découpé de la Grèce a de plus habitué les habitants à la navigation. La mer relie la métropole à ses colonies et permet les échanges de produits.

Exercice 4 : Lire la carte de l'Empire sous Auguste

1. 1 Rome, 2 Lyon, 3 Nîmes (sud de la Gaule), 4 Carthage (Tunisie actuelle), 5 Alexandrie (Égypte), 6 Antioche (Syrie), 7 Athènes (Grèce), 8 Constantinople, alors appelée Byzance.

2. L'Empire entoure toute la Méditerranée. Il couvre l'Europe du Sud et de l'Ouest, l'Asie Mineure, la Syrie et l'Afrique du Nord jusqu'à l'Égypte. Ses limites suivent le Rhin et le Danube au nord, l'Euphrate à l'est, le désert au sud et l'océan Atlantique à l'ouest.

3. Parce que tous les rivages de la Méditerranée appartiennent à Rome ou à ses alliés. La mer est devenue un espace intérieur, sans ennemi sur ses côtes, que les Romains contrôlent et parcourent sans obstacle.

4. Alexandrie est le grand port d'Égypte, province la plus riche de l'Empire, d'où part le blé qui nourrit Rome. Contrôler Alexandrie, c'est contrôler le ravitaillement de la capitale.

Exercice 5 : Les Grecs et leur identité

1. Présentation. Le document est un extrait de l'*Histoire* d'Hérodote, œuvre historique rédigée vers 430 av. J.-C. Il rapporte la réponse des Athéniens aux envoyés de Sparte en 479 av. J.-C., pendant les guerres médiques : les Perses de Xerxès, qui ont brûlé Athènes, proposent à Athènes une alliance, et Sparte craint qu'elle l'accepte.

2. Un même sang (origine commune), la même langue, les mêmes dieux, les mêmes temples et sacrifices (la religion), les mêmes usages (les coutumes).

3. Cela veut dire s'allier avec les Perses, appelés Mèdes par les Grecs, contre les autres

Grecs : les Athéniens le refusent catégoriquement.

4. Ils invoquent l'unité de tous les Grecs (« le corps hellénique »). Mais ils précisent aussi qu'ils n'abandonneront jamais Athènes (« tant qu'il restera un Athénien au monde ») et soulignent la destruction de leurs temples. Ils parlent donc en défenseurs de la Grèce et d'Athènes.

5. Hérodote n'était pas présent et il a écrit une génération plus tard. Il a composé le discours à partir de ce qu'il croit vraisemblable. Il reflète la mentalité athénienne de la fin du Ve siècle plus que les paroles exactes de 479.

Exercice 6 : Périclès définit la démocratie

1. Présentation. Le document est un extrait du livre II de *La Guerre du Péloponnèse* de l'historien athénien Thucydide. Il rapporte l'oraison funèbre de Périclès, stratège d'Athènes, en l'honneur des premiers morts de la guerre, durant l'hiver 431-430 av. J.-C. Thucydide a rédigé le discours.

2. « dans celles du grand nombre », « démocratie », « tous […] jouissent de l'égalité ».

3. Dans les conflits entre particuliers, tous les citoyens sont jugés selon les mêmes lois, quelle que soit leur origine ou leur fortune. La loi est la même pour tous.

4. Un citoyen pauvre ou obscur n'est pas écarté des affaires publiques ; il peut servir la cité. La seule distinction vient du mérite.

5. C'est Périclès, le chef de la cité, qui parle devant la ville assemblée, pour honorer des soldats morts. Il valorise le régime pour lequel ils sont tombés et pour rassurer les Athéniens face à la guerre. Le tableau est donc embelli et passe sous silence les exclus (femmes, étrangers, esclaves).

Exercice 7 : Éloge et critique de la démocratie athénienne

1. Présentation. Le document 1 est un extrait du discours de Périclès rapporté par Thucydide (hiver 431-430). Le document 2 est le début d'un pamphlet anonyme du Pseudo-Xénophon, écrit à la fin du Ve siècle av. J.-C. par un partisan de l'aristocratie.

2. Le pouvoir au grand nombre, l'égalité devant la loi, la reconnaissance du mérite, l'ouverture aux pauvres.

3. Il reproche au régime de favoriser « les méchants », c'est-à-dire le peuple, plus que « les bons », c'est-à-dire les nobles et les riches. Il explique pourtant que les Athéniens ont raison de défendre ce régime. En effet, le peuple fournit la flotte (les rameurs) et l'on lui doit donc l'avantage.

4. Les deux textes constatent que les pauvres participent au pouvoir et que tous les citoyens peuvent parler et exercer des charges. Mais Périclès y voit une vertu et un modèle,

le Pseudo-Xénophon un défaut. L'un loue le mérite, l'autre dénonce le pouvoir donné aux humbles.

5. Parce que chacun parle selon son parti : Périclès défend sa cité et son action, l'anonyme défend son milieu social. Seul le croisement des deux permet de comprendre à la fois les principes de la démocratie et ses fondements sociaux (le rôle de la flotte).

Exercice 8 : L'ostracisme : un texte et un objet

1. Présentation. Le document 1 est un extrait de la *Vie d'Aristide* de Plutarque, biographe grec qui écrit vers 100 de notre ère. Le document 2 est un tesson de céramique du Ve siècle av. J.-C., portant le nom de Thémistocle, conservé au musée de l'Agora antique d'Athènes.

2. C'est un morceau de poterie sur lequel on a gravé un nom. Il servait de bulletin de vote : chaque citoyen y inscrivait le nom de celui qu'il voulait exiler.

3. Il ne le connaît pas, mais il est « las de l'entendre partout appeler le Juste ». L'ostracisme peut donc traduire la jalousie ou la lassitude plus qu'un danger réel.

4. Le document 2 est une preuve matérielle : il prouve que l'on votait en écrivant un nom sur un tesson. Le document 1, plus tardif, est une anecdote qui montre que beaucoup de votants ne savaient pas écrire et que le vote pouvait être injuste.

5. L'ostracisme protège la cité contre un citoyen trop puissant qui pourrait devenir tyran, mais il peut aussi frapper des hommes de valeur (Aristide, Thémistocle) par jalousie. Il montre le pouvoir du peuple, et ses excès possibles.

Exercice 9 : Un portrait de Périclès

1. Présentation. Le document est un buste en marbre de Périclès, copie romaine d'un original grec réalisé au Ve siècle av. J.-C., conservé aux musées du Vatican.

2. Le visage est calme, jeune, aux traits réguliers, avec une barbe courte et peu de rides ; Périclès porte un casque relevé sur la tête.

3. Le casque est celui des stratèges, les chefs de l'armée et de la flotte : Périclès est un homme politique, mais sa fonction élective est militaire.

4. Le visage est serein, sans défaut ni signe de vieillesse, alors que Périclès est mort à plus de 60 ans. Il s'agit d'un portrait idéal, qui montre le calme, la raison et l'autorité, pas un portrait réaliste.

5. Parce que l'original grec a disparu ; les Romains, grands admirateurs de l'art grec, ont fait des copies en marbre de statues célèbres. Le buste que nous voyons est donc connu grâce à ces copies.

Exercice 10 : Où débattaient les citoyens ?

1. Présentation. Le document 1 est une photographie de la Pnyx, colline d'Athènes où se tenait l'assemblée du peuple. Le document 2 est une photographie du Parthénon, temple d'Athéna sur l'Acropole, construit de 447 à 432 av. J.-C.

2. La tribune est une plate-forme à gradins taillée directement dans le roc, sur une colline ouverte. Le public s'asseyait en plein air, sur la pente.

3. C'est le lieu où se réunit l'Ecclésia, l'assemblée de tous les citoyens : on y débat, on y vote la guerre, les lois, les impôts, l'ostracisme.

4. La Pnyx est un lieu politique, simple et ouvert. Le Parthénon est un édifice religieux, riche et monumental, qui abrite la statue d'Athéna et exprime la puissance de la cité.

5. Les deux monuments se regardent. On débat sous la protection d'Athéna, et les décisions politiques servent aussi à glorifier la déesse (construction du Parthénon décidée par l'assemblée sous Périclès). La cité est à la fois une communauté de citoyens et une communauté de fidèles.

Exercice 11 : Auguste et la République

1. Présentation. Le document est un extrait des *Res gestae divi Augusti*, bilan rédigé par Auguste lui-même peu avant sa mort en 14 apr. J.-C. et gravé sur des plaques de bronze devant son mausolée, à Rome. Le chapitre 34 évoque l'année 27 av. J.-C., où il remet ses pouvoirs au sénat.

2. Il dit avoir remis la république de son pouvoir à l'arbitrage du sénat et du peuple romain, c'est-à-dire l'avoir rendue à ses institutions.

3. *Potestas* désigne le pouvoir légal, celui des magistrats : Auguste dit n'en avoir pas eu plus que ses collègues. *Auctoritas* désigne le prestige personnel, l'influence morale : il dit avoir dépassé tous les autres.

4. Auguste écrit son propre bilan pour l'offrir à la postérité et à tous les habitants de l'Empire, où le texte est affiché. Il se présente en sauveur, qui a mis fin aux guerres civiles, puis en restaurateur qui a rendu le pouvoir : il justifie ainsi son régime.

5. Auguste reconnaît lui-même qu'il avait la « maîtrise de toutes choses » en 28-27. En prétendant ne pas avoir plus de pouvoir que ses collègues, il cache qu'il commande les armées, dirige la religion et dispose d'une autorité que personne ne peut contester. Le principat est en fait une monarchie.

Exercice 12 : Auguste vu par lui-même et par Tacite

1. Présentation. Le document 1 est un extrait des *Res gestae*, bilan rédigé par Auguste vers 14 apr. J.-C. Le document 2 est un extrait des *Annales* de l'historien romain Tacite,

écrites vers 115-120.

2. Il présente son pouvoir comme un service rendu à la république. Il a mis fin aux guerres civiles, rendu la république au sénat et reçu le nom d'Auguste en récompense.

3. Il se fait donner une part de tous les pouvoirs. Il gagne les soldats par ses largesses, le peuple par l'abondance du blé, tous par les douceurs de la paix. Peu à peu, il attire à lui l'autorité du sénat, des magistrats et des lois.

4. Auguste insiste sur la restitution des institutions et sur le consentement de tous ; Tacite insiste sur la progression et sur les moyens de séduction qui rendent toute résistance inutile. L'un présente une restauration, l'autre un glissement vers la monarchie.

5. Tacite écrit sous un empereur, certes, mais un siècle après les faits, et il a pu consulter d'autres sources ; il est un historien sénatorial, nostalgique de la République. Auguste, lui, écrit pour la gloire de son régime et ne peut avouer qu'il détient seul le pouvoir.

Exercice 13 : Auguste, général et pacificateur

1. Présentation. Le document est une statue en marbre d'Auguste, copie du Ier siècle apr. J.-C. d'un original en bronze d'environ 20 av. J.-C., découverte à Prima Porta en 1863 et conservée aux musées du Vatican.

2. Auguste est debout, le bras droit levé en un geste de harangue. Son visage est jeune et serein ; il est pieds nus ; il porte une cuirasse ornée et un manteau sur le bras.

3. La scène centrale évoque la restitution aux Romains des enseignes perdues contre les Parthes, obtenue par la diplomatie en 20 av. J.-C.

4. La statue le montre en général victorieux (cuirasse), pacificateur (pas de combat, mais un retour d'enseignes), et presque divin (pieds nus, jeunesse). Elle sert à justifier son pouvoir militaire et à le présenter comme un homme providentiel.

5. Comme Périclès, Auguste est représenté sous un visage idéal et serein, qui ne vieillit pas. Mais Périclès porte le casque d'un magistrat élu, alors qu'Auguste porte la cuirasse d'un empereur victorieux et se rapproche des dieux. Le portrait d'Auguste est celui d'un maître qui ne partage plus le pouvoir.

Exercice 14 : Un monument de la paix romaine

1. Présentation. L'Ara Pacis est un autel monumental construit à Rome, décidé par le sénat en 13 av. J.-C. et consacré en 9 av. J.-C., à l'occasion du retour d'Auguste de Gaule et d'Espagne.

2. C'est un édifice rectangulaire en marbre, ouvert par deux portes opposées, qui enferme l'autel. Les murs sont décorés de reliefs, de motifs végétaux et d'une procession.

3. « Ara Pacis » signifie « autel de la Paix ». Il célèbre la paix obtenue par Auguste après un

siècle de guerres civiles. La Paix est ici une déesse, qui reçoit un culte.

4. Il montre que le régime d'Auguste se présente comme celui de la paix et de l'abondance, et que l'empereur et sa famille sont mis au centre de la vie religieuse de Rome.

5. L'art sert le pouvoir. Les monuments, les statues et les reliefs répandent l'image d'un Auguste pacificateur et préparent l'acceptation de son régime par les habitants de l'Empire.

Exercice 15 : La mission des Romains selon Virgile

1. Présentation. Le document est un extrait de l'*Énéide* de Virgile, grand poème épique rédigé entre 29 et 19 av. J.-C. à la demande d'Auguste. Anchise, aux Enfers, annonce à son fils Énée, ancêtre légendaire des Romains, la mission de Rome.

2. Les autres peuples (les Grecs) excellent dans la sculpture, l'éloquence, l'astronomie ; les Romains, eux, sont faits pour gouverner les nations et imposer la paix.

3. Il s'agit d'être clément envers les peuples qui acceptent l'autorité de Rome et d'écraser ceux qui résistent : la paix est un ordre imposé aux vaincus.

4. Il donne à Rome une mission quasi divine, gouverner et pacifier, qui justifie ses conquêtes. L'empire apparaît comme un bienfait et non comme une domination.

5. La paix romaine est réelle : les guerres entre cités ont cessé à l'intérieur de l'Empire. Mais Virgile reconnaît qu'elle s'impose par la force aux « superbes ». C'est une paix de vainqueurs, qui peut être ressentie comme une soumission par les peuples conquis.

Exercice 16 : Les institutions d'Athènes : lire un tableau

1. Présentation. C'est un tableau qui résume les institutions d'Athènes au IVe siècle av. J.-C. d'après la *Constitution d'Athènes* d'Aristote (vers 330 av. J.-C.).

2. La Boulè compte 500 membres (50 par tribu) ; l'Héliée compte 6 000 jurés.

3. L'Ecclésia, composée de tous les citoyens, vote les lois et les grandes décisions ; la Boulè, conseil de 500 membres, prépare leurs travaux.

4. 40 réunions par an, soit 400 réunions en dix ans.

5. Presque toutes les institutions sont tirées au sort et renouvelées. N'importe quel citoyen peut y siéger, et nul ne peut accumuler un pouvoir durable. Les seuls magistrats élus et rééligibles sont les stratèges, dont la fonction exige de la compétence militaire.

Exercice 17 : Enquête : un monument romain près de chez moi

Exemple de fiche attendue (Pont du Gard).

1. Sources fiables : site officiel du Pont du Gard, base POP du ministère de la Culture, notice d'un musée ou d'une université.

2. Fiche : Pont du Gard ; près de Nîmes (*Nemausus*) ; Ier siècle apr. J.-C. ; pont-aqueduc de l'aqueduc de Nîmes, long de près de 50 km, qui amène l'eau de la source d'Eure à la ville ; pierre calcaire en grand appareil, assemblée sans mortier ; réalisé sous le principat par les ingénieurs romains ; inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (1985).

3. Il montre l'organisation des villes romaines (alimentation en eau, bains, fontaines), la technique des ingénieurs et la volonté des élites locales de vivre « à la romaine ». C'est un équipement utile, mais aussi un symbole de la puissance romaine.

4. Les sources sont fiables si elles citent leurs auteurs, leurs références et leurs dates, et si elles proviennent d'institutions scientifiques (musée, université, ministère).

Exercice 18 : Réponse à une question problématisée : la démocratie athénienne

Réponse modèle.

La démocratie athénienne, qui atteint son sommet sous Périclès (stratège de 443 à 429 av. J.-C.), est un régime novateur à plusieurs titres. Elle confie le pouvoir de décision à l'ensemble des citoyens, qui votent eux-mêmes à l'Ecclésia, sur la Pnyx. Elle fait tirer au sort la plupart des magistrats et renouveler les fonctions chaque année, ce qui évite l'installation d'un pouvoir personnel. Enfin, en créant une indemnité pour les juges, Périclès permet aux citoyens pauvres de participer à la vie publique. Comme le dit son discours de 431-430, on n'est « pas repoussé parce qu'on est obscur et pauvre ». Athènes invente ainsi un modèle dont l'héritage est immense.

Mais ce régime reste limité. La citoyenneté est un privilège : depuis 451, il faut être fils d'Athéniens. Les femmes, les étrangers et les esclaves sont exclus de toute décision, si bien que seuls 30 000 à 40 000 hommes sur plusieurs centaines de milliers d'habitants participent. La démocratie repose aussi sur la puissance de l'empire maritime d'Athènes, qui domine ses alliés de la ligue de Délos et utilise leur tribut. Elle repose aussi sur le travail des esclaves. Enfin, des contemporains, comme l'auteur anonyme du *Gouvernement des Athéniens*, la critiquent, et l'ostracisme montre que la majorité peut être injuste. La démocratie athénienne est donc à la fois un modèle fondateur et un régime réservé à une minorité.

Exercice 19 : Vrai ou faux ?

1. Faux. Le monde grec est formé de centaines de cités indépendantes aux régimes variés (démocratie à Athènes, régime mixte à Sparte).

2. Faux. Les stratèges, chefs militaires, sont élus et rééligibles, car leur fonction exige une compétence particulière.

3. Faux. Les femmes n'ont aucun droit politique à Athènes : seuls les hommes adultes nés de parents athéniens sont citoyens.

4. Faux. Auguste évite le titre de roi, haï à Rome depuis 509 et fatal à César. Il prend le nom d'Auguste et se dit « premier citoyen » (*princeps*).

5. Vrai. L'édit de Caracalla (212) étend la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire, soit plusieurs dizaines de millions de personnes.

6. Vrai. Le Pont du Gard est le pont-aqueduc d'un aqueduc de près de 50 km qui alimentait Nîmes en eau au Ier siècle apr. J.-C.

Exercice 20 : Frise : de Clisthène à Caracalla

1. (1) réformes de Clisthène à Athènes ; (3) Périclès, stratège presque sans interruption ; (4) guerre du Péloponnèse ; (6) Octavien reçoit le nom d'Auguste, début du principat.

2. (2) 490-479 av. J.-C. ; (5) 31 av. J.-C. ; (7) 212.

3. Du 27 av. J.-C. au 14 apr. J.-C. : 27 + 14 - 1 = 40 ans, soit environ quatre décennies.

4. De 508 av. J.-C. à 212 apr. J.-C. : 508 + 212 - 1 = 719 ans, soit un peu plus de sept siècles.

Exercice 21 : Réaliser une fiche de révision

Récit modèle.

Massalia est fondée vers 600 av. J.-C. par des Phocéens venus d'Asie Mineure, sur la côte de la Gaule. C'est une cité grecque indépendante, qui commerce avec les peuples celtes de l'intérieur et fonde elle-même des comptoirs. Alliée de Rome depuis le IIIe siècle av. J.-C., elle est assiégée par César en 49 av. J.-C. pour avoir choisi le camp de Pompée, et perd son indépendance politique.

Sous Auguste, elle appartient à la province de Narbonnaise, où les élites parlent le grec et le latin et adoptent le droit romain. Elle reste un grand port, un foyer de culture grecque et de médecine, qui forme des jeunes Romains. Le Marseillais devient ainsi un habitant de l'Empire, puis, en 212, un citoyen romain. Son histoire résume le passage d'un monde de cités indépendantes à un empire unifié.